



FORUM DE CONCERTATION

LES VOIX DES FEMMES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Édifice Sartain MacDonald Building

P.O. Box /C.P. 6000

Fredericton, N.-B. E3B 5H1

T. 506-462-5179

F. 506-462-5069

info@voixfemmesnb-voiceswomennb.ca

www.voixfemmesnb-voiceswomennb.ca



Table de matières

MOT DES CO-PRÉSIDENTES	3
MANDAT	4
FONCTIONNEMENT	4
COMPOSITION DU FORUM	5
LES AXES D'INTERVENTION DU FORUM	6
SOMMAIRE D'ACTIVITÉS	7
COMITÉS / COORDINATION	10
Annexe A	12
Annexe B	15
Annexe C	16
Annexe D	19



MOT DES CO-PRÉSIDENTES

Au nom de nos collègues et du personnel du Forum de concertation Les Voix des femmes du Nouveau-Brunswick, c'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport annuel de la première année complète d'activités du Forum.

L'année 2014-2015 du Forum de concertation Les Voix des femmes du Nouveau-Brunswick a essentiellement été marquée par la mise sur pied des structures et des mécanismes de fonctionnement de même que l'élaboration d'un certain nombre de politiques et de procédures. La création d'une nouvelle entité représente toujours un défi en soi, et le Forum n'a pas fait exception à la règle. Cela dit, nous pouvons être fières du travail accompli.

Le Forum de concertation les voix des femmes du NB renferme cinq éléments qui le rendent unique : sa diversité, sa représentativité, son caractère non partisan et son pouvoir. La diversité des expertises et des expériences autour de la table du Forum de concertation Les Voix des femmes du Nouveau-Brunswick est la preuve que les femmes du Nouveau-Brunswick sont bien représentées. La composition du Forum est de bon augure pour l'avenir.

Au-delà de nos efforts collectifs, nous tenons à souligner le moment historique pour les femmes du Nouveau-Brunswick de la décision appréciable du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'abroger le règlement qui limite depuis des décennies l'accès à l'avortement dans la province.

Cependant, beaucoup reste encore à faire pour atteindre l'égalité réelle dans la province car de nombreux préjugés et discriminations persistent. Prenant conscience de cette situation, et déterminées à corriger toutes ces inégalités, nous invitons les néobrunswickoises et les néobrunswickois à s'engager autour des objectifs du Forum de concertation Les Voix de femmes du Nouveau-Brunswick en vue d'atteindre l'égalité réelle.

Nous voudrions exprimer officiellement nos remerciements à toutes les personnes et à tous les groupes qui, d'un bout à l'autre de la province, œuvrent à la promotion des droits à l'égalité des femmes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et au plaisir de vous voir en grand nombre dans nos activités.

Co-présidentes du Forum de concertation Les Voix des femmes du Nouveau-Brunswick

Phylomène Zangio, Co-présidente francophone
Kim Nash-McKinley, Co-présidente anglophone



5.MANDAT

Créé en mai 2013 par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, c'est à l'automne 2014 que les membres ont été recrutés puis nommés en février 2014 par la ministre responsable de l'égalité des femmes Marie-Claude Blais. La première réunion du Forum s'est tenue le 29 mars 2014. Avant d'invoquer le mandat du Forum, quelques éléments méritent d'être soulignés. Il faut en effet se rappeler que le Forum a été créé suite aux recommandations du Groupe de travail sur les voix des femmes du Nouveau-Brunswick. Ce groupe de travail a été mis sur pied en 2011 afin d'analyser les idées proposées lors du sommet Les voix des femmes tenu en 2011. Il avait été mandaté de proposer une ou des structures qui pourraient assurer que les voix des femmes soient entendues au sein du gouvernement.

Le mandat du Forum, tel que décrit dans le protocole de relations avec le gouvernement provincial, est de promouvoir l'égalité des femmes et des filles et d'améliorer leur vie; de conseiller le gouvernement sur des questions qui intéressent les femmes; et de sensibiliser le grand public à certains enjeux.

2. FONCTIONNEMENT

Le bureau du Forum est ouvert depuis l'automne 2014. Il est situé au 551, rue King, local 103, dans l'édifice Sartain MacDonald à Fredericton.

En septembre dernier, le Forum s'est doté d'un cadre énonçant les éléments de sa vision, les valeurs et les principes qui guideront les actions du Forum.

ÉLÉMENTS DE VISION

- Égalité
- Valorisation
- Accès
- Collaboration
- Leadership
- Éducation

VALEURS PARTAGÉES

- Respect
- Égalité
- Inclusion
- Engagement
- Collaboration
- Indépendance
- Accès
- Professionnalisme

PRINCIPES DIRECTEURS

- Ouverture et représentation de la diversité des femmes
- Voix des femmes
- Recherche indépendante
- Collaboration et soutien au plaidoyer des groupes de femmes
- Communication transparente et non partisane



Déoulant des valeurs partagées, les principes directeurs ont été énoncés, balisant les priorités du Forum, notamment : le Forum est à l'écoute des femmes et filles du Nouveau-Brunswick, mais c'est aussi un lieu de concertation et;

- le Forum est apolitique et jouit d'une totale liberté de pensée et d'action;
- les membres du Forum entendent fonctionner en collégialité;
- les membres du Forum ont aussi convenu de règles de déontologie, en cohérence avec les valeurs et principes retenus.

3. COMPOSITION DU FORUM

Le Forum est composé de représentantes des groupes de femmes et de membres individuelles qui se sont engagées à améliorer la situation des femmes au Nouveau-Brunswick. Elles ont été nommées par la Ministre responsable de l'égalité des femmes après avoir signifié leur intérêt.

Dès sa première réunion le 29 mars 2014, le Forum a élu en son sein deux co-présidentes, Phylomène Zangio et Kim Nash-McKinley, toutes deux pour des mandats d'un an.

Les membres du Forum au 31 mars 2015 sont :

- Noëlla Richard
- Kim Nash-McKinley
- Phylomène Zangio
- Paulette Sonier Rioux
- Stéphanie Beaulieu
- Rina Arsenault, Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale
- Jewell Mitchell, YWCA de Moncton
- Joanne Britton, Women's Empowerment Network of Saint John
- Sue Pitman, Sussex Committee for the Prevention of Family Violence
- Jennifer Richard, Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton
- Wendy Robbins, Women's Studies Interdisciplinary Program
- Jody Dallaire, Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick
- Sylvie Morin, Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick
- Line Doiron, Association des CBDC du Nouveau-Brunswick / Initiative Femmes en affaires.
- Norma Dubé, sous-ministre adjointe Direction de l'égalité des femmes (membre d'office)

Les membres sortantes :

- Christina Fowler, Urban Core Support Network
- Amy Martey, Sussex Committee for the Prevention of Family Violence
- Louise Aucoin, Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick
- Kyla LaPointe

Membre du personnel du Forum :

- Valerie Kervin, adjointe administrative



4. LES AXES D'INTERVENTION DU FORUM

Quatre grands axes d'interventions prioritaires ont été retenus par les membres lors d'une session de planification qui a eu lieu les 13 et 14 septembre 2014.

Les quatre axes prioritaires sont :

I. Participation et représentation

Le but est une augmentation de la représentation et de la participation des femmes dans les postes de pouvoir et dans la prise de décision pour atteindre un niveau de 50%.

II. Mieux-être et accès

Le but est une représentation de la qualité de vie et des conditions de vie des femmes ainsi que la diminution de la discrimination. Nous devons améliorer l'accès à une variété de services qui répondent aux besoins de toutes les femmes.

III. Économie et autonomie

Le but est l'augmentation de l'équité, de l'indépendance et de l'autonomie des femmes ainsi qu'une diminution de la pauvreté.

IV. Violence

Le but est une augmentation de la sensibilisation à la réalité de toutes les formes de violences envers les femmes.



5. SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2014-2015, les membres du Forum ont tenu cinq (5) réunions et quatre (4) rencontres téléconférence. Les points saillants de cette première année sont les suivants :

Le 29 mars 2014 (réunion) : La réunion inaugurale du forum de concentration Les Voix des femmes du Nouveau-Brunswick a eu lieu à Moncton. Le Forum désigna deux co-présidentes : Phylomène Zangio et Kim Nash-McKinley.

Le 3 mai 2014 (réunion) : Le Forum s'est réuni à Fredericton et a convenu de certains changements dans le Protocole de relations avec le gouvernement et a constaté la nécessité de clarifier son mandat.

Le Forum a adopté une proposition demandant au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'abroger le Règlement général 84-20, règlement qui impose aux femmes de la province trois conditions pour obtenir un avortement, notamment que l'avortement soit effectué dans un hôpital, par un gynécologue et après que deux médecins aient confirmé par écrit qu'il est médicalement nécessaire. Le Forum demanda une rencontre avec la ministre pour discuter de la question.

Le Forum s'entend sur la nécessité d'embaucher une directrice générale.

Le 16 juin 2014 (communiqué de presse) : Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick publie un communiqué de presse demandant au gouvernement d'abroger le règlement qui limite l'accès à l'avortement dans la province. (Annexe A)

Le 17 juillet 2014 (téléconférence) : La rencontre a porté principalement sur les critiques formulées à l'égard du Forum dans les médias; et la question de l'accès à l'avortement suite à la fermeture de la Clinique Morgentaler.

Le 24 juillet 2014 (téléconférence) : Le Forum a tenu une réunion afin de discuter de l'organisation d'une séance de planification stratégique. Il a été convenu qu'une consultante serait retenue pour coordonner l'exercice et l'élaboration d'une planification stratégique.

Le Forum demanda une réunion avec la ministre responsable de l'égalité des femmes.

Le 29 juillet 2014 (réunion extraordinaire) : Les co-présidentes ainsi que quelques membres du Forum rencontrèrent la ministre responsable de l'égalité des femmes pour porter à son attention leurs préoccupations au sujet de l'autonomie du Forum. Les membres du Forum ont aussi discuté l'importance d'abroger le Règlement général 84-20 (qui limite l'accès à l'avortement) dans les meilleurs délais.



Le 30 juillet 2014 (réunion) : Les co-présidentes rencontrent la ministre responsable de l'égalité des femmes pour lui remettre en mains propres le document explicitant la position du Forum sur l'accès à l'avortement.

Le 2 septembre 2014 (communiqué de presse) : Le Forum s'associa aux dirigeants autochtones et publics, et au « Human Rights Watch » appelant à une enquête publique sur les assassinats et disparitions des femmes autochtones au Canada. (Annexe B)

Les 13 et 14 septembre 2014 (réunion) : Le Forum s'est réuni à Fredericton pour une séance de planification stratégique. Avec l'aide d'une consultante, le Forum a identifié sa vision, ses valeurs et ses principes directeurs. Il a aussi priorisé quatre axes d'intervention, à savoir : participation et représentation; mieux-être et accès; économie et autonomie; violence.

Il est résolu que l'embauche d'une directrice générale est la première priorité du Forum.

Le 18 septembre 2014 (communiqué de presse) : Dans un communiqué de presse, Le Forum les voix des Femmes du Nouveau-Brunswick présente les résultats de son analyse des plateformes électorales et exprime sa déception concernant la faible importance accordée aux questions d'égalité des femmes pendant la campagne électorale. (Annexe C)

Les 22 et 23 novembre 2014 (réunion)

Le Forum s'est réuni à Moncton.

Le comité de gouvernance présente une proposition visant le changement du fonctionnement interne.

Une discussion porte sur les changements dans l'accès à l'avortement qu'a promis le nouveau gouvernement, les divers scénarios de changement potentiels et la préparation d'un communiqué suite à l'annonce.

Le Forum réitère l'importance de procéder à l'embauche d'une directrice générale. Une consultante fut embauchée pour faciliter le processus.

Le Forum discute de la possibilité de tenir une activité conjointe avec le Bureau de l'égalité des femmes.

Le 26 novembre 2014 (communiqué de presse) : Le Forum publie un communiqué applaudissant la décision du gouvernement provincial d'abroger le Règlement général 84-20 qui imposait des conditions ayant pour but de limiter l'accès à l'avortement. (Annexe D)



Le 10 décembre 2014 : Le Forum a effectué une analyse du discours du Trône.

Le 28 février 2015 (téléconférence) : Le Forum est dans les dernières étapes de l'embauche d'une directrice générale. Un comité a été formé pour aider la consultant avec le plan stratégique. Un comité de finance s'est mis en place.

Le 29 mars 2015 (téléconférence) : Le Forum s'est réuni pour définir l'ordre du jour pour la prochaine réunion. À ce moment nous avons également décidé à écrire un communiqué de presse pour accueillir notre nouvelle directrice générale et commenter sur le budget provincial qui est prêt à être annoncé le 31 de mars 2015.

PARTICIPATIONS AUX ACTIVITÉS

Le 23 septembre 2014 (réunion) : Les co-présidentes participent à la réunion annuelle de la Coalition des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur la condition de la femme, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le manque d'accès à l'avortement, la sécurité économique et les femmes au sein des postes de direction sont autant de questions figurant parmi les sujets abordés.

Lors de cet événement, le Forum reçoit un appui solide du Conseil consultatif sur la condition de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard dans ses revendications pour l'accès à l'avortement. Il est à noter que l'ÎPÉ et le NB sont les seules provinces canadiennes qui limitent l'accès à l'avortement.

Les 17 et 18 octobre 2014 (réunion) : La co-présidente francophone participe à la « Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick » qui s'est tenue à Fredericton.

Parmi les questions discutées, on note l'éducation et l'apprentissage continu, l'identité culturelle, et la croissance économique et sociale.

Le 27 février 2015 (réunion) : La co-présidente anglophone participa à la table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, à Ottawa. Des élus fédéraux et provinciaux, des représentants autochtones, ainsi que des proches de femmes disparues ont pris part aux discussions.



6. COMITÉS

Le Forum s'est doté d'un certain nombre de comités afin de se mettre en marche. Cette façon de faire a été rendue nécessaire vu l'absence d'employées et des défis budgétaires du Forum. La plupart de ces comités ont été créés à la première réunion de travail et sont composés entièrement de membres du Forum. Les co-présidentes y siègent à titre de membre d'office.

1. COMITÉ DE COMMUNICATION 2014-2015

Membres : Paulette Sonier-Rioux, Line Doiron et Stephanie Beaulieu

Dossiers:

- surveillance du développement du site web;
- développement d'un dépliant à l'intention du public;
- appui aux co-présidentes dans la préparation du rapport annuel;
- développement d'une politique de communications internes et externes.

2. COMITÉ DE GOUVERNANCE 2014-2015

Membres: Rina Arsenault, Jewell Mitchell, Jennifer Richard

Dossiers:

- développement d'un protocole de prise de décision par consensus;
- élaboration de règles de fonctionnement interne en consultation avec les membres;
- développement d'une procédure de sélection des co-présidentes, et de la sélection des membres;
- responsable de la révision continue des règles de gouvernance.

3. COMITÉ DE FINANCES

Membres: Jewell Mitchell et Jody Dallaire

Dossiers:

- responsable de l'analyse des rapports financiers;
- surveillance des prévisions budgétaires.

4. COMITÉ AD HOC DU PROTOCOLE DE RELATIONS

Membres : Sylvie Morin et Paulette Sonier-Rioux

Dossier:

- révision continue du protocole des relations et des politiques.



5. COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER L'ACCÈS À L'AVORTEMENT

Membres : Sylvie Morin, Noëlla Richard et Wendy Robbins

Dossiers:

- élaboration d'une position sur l'accès à l'avortement au Nouveau-Brunswick;
- préparation de communiqués de presse sur l'avortement.

6. COMITÉ AD HOC DU PLAN STRATÉGIQUE

Membres : Sylvie Morin, Noëlla Richard et Wendy Robbins

Dossier:

- préparation d'une séance de planification stratégique avec une consultante.



ANNEXES



Annexe A



Voices of New Brunswick Women
Consensus - Building Forum

Forum de concertation Les voix des
femmes du Nouveau-Brunswick

Edifice Sarrain MacDonell Building
551 rue King Street, Suite 103
Fredericton NB E3B 1E7
T: 506.462.5179
F: 506.462.5058

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le nouveau conseil avisier sur la situation des femmes au Nouveau-Brunswick, le Forum Voix des femmes, demande au gouvernement provincial d'abroger immédiatement le règlement qui limite l'accès à l'avortement.

Le règlement dans la *Loi sur le paiement des services médicaux* prévoit que la province ne paiera pour un avortement qu'à condition qu'il soit fait par un gynécologue, dans un hôpital et après que deux médecins aient confirmé qu'il est médicalement nécessaire.

Pourtant presque partout ailleurs au Canada, les services d'avortement sont accessibles depuis que la Cour suprême a statué en 1988 que les dispositions du Code criminel en matière d'avortement portaient atteinte au droit des femmes à la sécurité de la personne. Seules les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Î.-P.-É. refusent de respecter la décision de la Cour et continuent 26 ans plus tard de restreindre l'accès à l'avortement.

"C'est inacceptable que les femmes du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas bénéficier des mêmes droits à l'égalité que les autres femme du Canada. Nous avons mené cette lutte dans les années 1980 et nous avons gagné. On ne devrait pas être contraintes à se battre pour des droits déjà acquis," selon Kim Nash-McKinley, co-présidente du Forum.

La fermeture de la clinique Morgentaler de Fredericton, prévue en juillet 2014, aura l'effet de limiter davantage l'accès déjà restreint aux services d'avortement au Nouveau-Brunswick. Plus de la moitié des avortements pratiqués dans la province sont faits à la clinique.

"Nous craignons, qu'en ayant moins d'options, certaines femmes pourraient mettre leur santé ou leur sécurité en cause en ayant recours à des mesures dangereuses pour interrompre une grossesse. C'est pourquoi il est urgent que la province change sa politique et qu'elle prenne les mesures nécessaires pour que des services d'avortement soient disponibles dans toutes les régions de la province", a dit Phylomène Zangio, co-présidente du Forum.

Pour plus amples informations:

Phylomène Zangio

Kim Nash-McKinley

506-999-4114

Info@voixfemmesnb-voiceswomennb.ca



Annexe B



Voices of New Brunswick Women
Consensus - Building Forum
Forum de concertation Les voix des
femmes du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le mardi 2 septembre 2014

Le Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick se joint à des dirigeants autochtones, des élus politiques et l'organisme Human Rights Watch pour demander la tenue d'une enquête publique sur les meurtres et disparitions de femmes et filles autochtones au Canada.

En mai dernier, la GRC a publié un rapport qui comprend les statistiques suivantes:

- 1 186 filles ou femmes autochtones ont été assassinées ou sont disparues au Canada au cours des 30 dernières années;
- Bien que les femmes autochtones représentent 4,3 % de la population du pays, 16 % des meurtres de femmes et 11,3 % des femmes enlevées sont autochtones;
- En Saskatchewan, les femmes autochtones représentent 55% des victimes de meurtre, le taux le plus élevé au Canada. Entre 1980 et 2012, 153 femmes autochtones ont été tuées dans cette province.

Ces chiffres sont troublants. Les problèmes qui sous-tendent la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones sont complexes et une enquête publique exhaustive devra être tenue afin de pouvoir identifier et résoudre ces problèmes. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral d'agir maintenant.

Le Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme de 15 membres nommées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'aviser sur les questions d'égalité et d'informer le public.

Pour de plus amples renseignements:

Communiquez avec Phylomène Zangio ou Kim Nash-McKinley, coprésidentes (T. 506.462.5179)

Édifice Sartain MacDonald Building
P.O. Box /C.P. 6000
Fredericton, NB/N.-B. E3B 5H1
T. 506-462-5179
F. 506-462-5069



Annexe C



Voices of New Brunswick Women Consensus - Building Forum
Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick

18 septembre 2014
Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le vote des femmes tenu pour acquis

Si la campagne électorale représente, entre autres, le reflet de l'importance accordée aux femmes du Nouveau-Brunswick, c'est de mauvais augure. Le Forum de concertation les Voix des femmes du N.-B. est déçu du peu d'attention accordée aux questions d'égalité des femmes depuis le début de la campagne électorale.

Le Forum a fait l'examen des programmes électoraux des cinq partis en lice. Nous avons identifié quatre grands thèmes: Participation à la vie publique; Égalité socio-économique des femmes; Santé et mieux-être; Conseil avisé indépendant sur l'égalité des femmes.

Participation à la vie publique

Nous avons d'abord regardé le nombre de femmes candidates aux élections. On s'entend tous et toutes depuis longtemps que la participation des femmes à la vie publique est un prérequis si nous voulons que les questions d'égalité des femmes soient prises en compte. Et pour avoir un réel impact, on s'entend que la masse critique requise se situe autour d'au moins 40% de représentation des femmes.

On constate qu'en 2014, 71 femmes se portent candidates aux élections provinciales, le même nombre qu'en 2010. En pourcentage, cela représente 32% des candidatures à l'élection de 2014 (Parti vert=48%; NPD=31%; PPC=29%; Parti libéral=27%) comparativement à 30% en 2010. En 2010, les femmes élues représentaient moins de 15% des élus, et nous n'avons aucune raison de croire que les résultats seront meilleurs cette fois-ci.

Que proposent les partis politiques pour remédier à cette situation? Seuls le NPD et le Parti libéral mentionnent de façon explicite cette question. Le NPD propose de moderniser l'Assemblée législative de sorte que les travaux de l'Assemblée seront faits pendant les heures normales de travail, permettant ainsi aux députés avec des familles de participer. Quant au Parti libéral, il s'engage à augmenter le nombre de femmes siégeant aux conseils et commissions gouvernementales, cette participation menant souvent à une participation à la vie politique municipale, provinciale et fédérale. Il faut noter que même si le Parti vert reste muet sur cette question dans sa plateforme, il est le seul parti qui se rapproche de la parité ayant 22 femmes et 24 hommes comme candidats.



Égalité socio-économique des femmes

Nous avons évalué les engagements des partis en matière d'équité salariale, de salaire minimum, de garderies et d'analyse comparative selon le sexe.

Pour ce qui est de l'équité salariale, quatre des cinq partis ont pris des engagements. Le NPD et le Parti vert ont promis de légiférer l'équité salariale dans le secteur privé pour les entreprises ayant 10 employés et plus, en plus de continuer de l'appliquer dans le secteur public. Le Parti libéral continuerait d'appliquer la loi dans le secteur public, modifierait la méthodologie utilisée pour comparer les emplois dits féminins et masculins et imposerait l'application de la loi aux entreprises de plus de 50 employés qui font affaire avec le gouvernement. Pour sa part le Parti progressiste conservateur (PPC) se limiterait à appliquer la loi dans le secteur public, et encouragerait le secteur privé à en faire autant.

Le salaire minimum affecte grandement la situation des femmes puisqu'une plus grande proportion de femmes (12.2%) que d'hommes (7.1%) travaille au salaire minimum (Statistique Canada, 2011, pour le N.-B.). Trois des cinq partis se sont engagés à indexer le salaire minimum au coût de la vie, mais par différents moyens. Pour sa part, le Parti vert indexerait immédiatement le salaire minimum. Le NPD harmoniserait le salaire minimum à la moyenne du salaire minimum des provinces de l'Atlantique pour ensuite l'indexer. Le Parti libéral augmenterait le salaire minimum à 10.30 \$ immédiatement, l'augmenterait à 11.00 \$ en 2017 après quoi il l'indexerait. Le PPC et l'Alliance des gens du NB n'ont pas fait mention du salaire minimum.

Au Nouveau-Brunswick, nous avons des places dans des garderies réglementées que pour 23% des enfants, et plusieurs familles à faible revenu n'ont pas les moyens de payer les coûts pour ces places. Le Parti libéral s'engage à créer 30 000 nouvelles places en garderie d'ici 2020, de créer un registre provincial des places en garderie et d'éliminer les obstacles d'accès pour les familles à faible revenu. Le NPD promet aussi de l'aide aux familles à faible revenu et une simplification du système d'attribution des places. Le Parti vert quant à lui promet une augmentation de centres de la petite enfance dans les écoles primaires. Le PPC ne mentionne pas explicitement les garderies dans sa plateforme, mais il mise sur la continuité de son plan "Les enfants d'abord: positionnement de la petite enfance pour l'avenir", qui traite des garderies, des salaires des employées et de l'aide aux parents à faible revenu.

Les groupes de femmes revendiquent depuis plusieurs années l'adoption du processus d'analyse comparative selon le sexe (ACS). Cette analyse est faite à l'étape de l'élaboration des lois, des programmes et services afin d'en vérifier l'impact sur les femmes et si besoin est, de modifier avant l'adoption. Seul le Parti libéral mentionne explicitement l'ACS et promet de le mettre en oeuvre dans le développement des politiques. Le NPD s'engage à une analyse similaire qui engloberait les femmes, les Premières nations et les minorités linguistiques. Bien que le PPC ne mentionne pas explicitement l'ACS dans sa plateforme, il a annoncé un programme d'ACS dans son dernier Discours du Trône et sa mise en oeuvre est commencée.



Santé et mieux-être

La fermeture en juillet de la clinique Morgentaler a mis en lumière le problème d'accès aux femmes du NB aux services d'avortement. Le NB est la seule province avec l'IPÉ où on limite l'accès aux services d'avortement. Les femmes revendiquent l'abrogation du Règlement 84-20 qui oblige les femmes à obtenir la permission écrite de deux médecins, que la procédure soit effectuée par un spécialiste (gynécologue ou obstétricien) et que la procédure soit effectuée dans un hôpital. Les femmes préconisent également une augmentation des points d'accès dans la province. L'abrogation du Règlement 84-20 a été promi par le NPD, le Parti libéral et le Parti vert. Le NPD promet de surcroit un centre de santé pour les femmes de la province. Le PPC et l'Alliance des gens du NB sont muets sur cette question, bien que le chef du PPC ait affirmé qu'il est en faveur du statu quo.

Pour ce qui est de la question des sagefemmes, trois partis ont abordé la question. Le NPD mettrait en œuvre les dispositions législatives existantes, le Parti vert donnerait accès aux sagefemmes dans les centres de santé communautaire, alors que le Parti libéral mentionne les sagefemmes dans sa promesse d'améliorer les soins de santé. Le PPC ne mentionne pas les sagefemmes mais la question pourrait figurer dans la liste des plans/rapports qui figurent dans sa plateforme.

Conseil aviseur indépendant sur l'égalité des femmes

Seul le Parti libéral s'engage à assurer l'indépendance et le financement d'un organisme consultatif indépendant sur les questions féminines, un engagement que nous accueillons favorablement. Les autres partis sont restés muets sur cette question.

En conclusion, nous savons que plusieurs enjeux façonnent le choix des électrices et des électeurs, mais nous exhortons les femmes de bien mesurer les candidats et candidates avant de leur accorder leur vote. Nous encourageons les femmes à voter pour celles et ceux qui défendent leur droit à l'égalité.

Pour plus d'information:

Phylomène Zangio
co-présidente
Tél: 506-478-2177

Kim Nash-MacKinley
co-présidente
Tél: 506-999-4114



Annexe D



Voices of New Brunswick Women
Consensus - Building Forum
Forum de concertation Les voix des
femmes du Nouveau-Brunswick

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Le Forum de concertation Les Voix des femmes du N.-B. applaudit la décision du gouvernement provincial.

Fredericton, le 26 novembre 2014 – Le Forum de concertation Les Voix des femmes se réjouit de la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick de rendre véritablement accessible les services d'avortement dans la province. Le gouvernement a en effet annoncé l'abolition des conditions pour l'accès à une interruption de grossesse payée par le régime d'assurance-maladie dans la province.

« Nous sommes heureuses et soulagées que le gouvernement Gallant reconnaisse le droit des femmes du Nouveau-Brunswick à un accès à l'avortement. Il était grand temps que la question de la santé reproductive soit prise au sérieux dans son ensemble, » lance Kim Nash-McKinley, coprésidente du Forum. Les conditions qui demandaient que deux médecins aient confirmé par écrit que l'avortement était médicalement nécessaire et que l'avortement soit fait par un spécialiste en gynécologie ou en obstétrique n'existeront plus.

Le Forum de concertation Les Voix des femmes se réjouit d'autant plus que le gouvernement annonce que les points de service seront ouverts dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick ce qui, aux yeux de l'organisme, indique une véritable volonté de rendre les services accessibles à toutes. Le fait que le gouvernement ait agi rapidement sur le dossier indique également qu'il a l'intention de tenir ses promesses pour l'atteinte d'une égalité réelle des sexes dans la province.

« Cette décision vient mettre un terme à une situation qui mettait la santé et la sécurité des femmes et des filles du Nouveau-Brunswick en jeu. Quand l'avortement n'est pas accessible, des moyens parallèles au système de santé se mettent en place pour interrompre des grossesses non-voulues, » explique madame Phylomène Zangio. « Aujourd'hui, toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied depuis des années à la reconnaissance de ce droit pour les femmes de la province peuvent se dire mission accomplie. ».

Le Forum de concertation Les Voix des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme indépendant dont le mandat est de promouvoir l'égalité des femmes et des filles et d'améliorer leur vie. Le Forum a également comme rôle de conseiller le gouvernement sur les questions d'intérêt pour les femmes.

Pour renseignements :

Valerie Kervin

Valerie.kervin@voixfemmesnb-voiceswomennb.ca

506-462-5179